

# In Extenso

**CENTRE EUROPEEN DE PROMOTION  
DE L'HISTOIRE  
C.E.P.H.**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

4 ter rue Robert Houdin  
41000 BLOIS

---

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

# In Extenso

In Extenso Centre Ouest  
350 rue Henri Potez  
CS 72100  
37210 Parçay-Meslay

Tél. : 02 47 87 48 00  
www.inextenso.fr

## CENTRE EUROPEEN DE PROMOTION DE L'HISTOIRE C.E.P.H.

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

4 ter rue Robert Houdin  
41000 BLOIS

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale du CENTRE EUROPEEN DE PROMOTION DE L'HISTOIRE.

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CENTRE EUROPEEN DE PROMOTION DE L'HISTOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification des documents mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Parçay-Meslay, le 23 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes,  
IN EXTENSO CENTRE OUEST

Signé électroniquement le 28/05/2024 par  
Valérie Rochard

**In Extenso**  
signature électronique

Représenté par Valérie ROCHARD

**COMPTES ANNUELS**

Bilan  
Compte de résultat  
Annexe

## Ass Centre Européen de Promotion de L'histoire

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	54 819	37 462	17 357	28 489
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		<b>TOTAL</b>	<b>54 819</b>	<b>37 462</b>	<b>17 357</b>	<b>28 489</b>
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	76 412	67 534	8 878	15 306
Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL</b>	<b>76 412</b>	<b>67 534</b>	<b>8 878</b>	<b>15 306</b>	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres					
	<b>TOTAL</b>					
<b>Total I</b>		<b>131 232</b>	<b>104 996</b>	<b>26 236</b>	<b>43 796</b>	
Actif circulant	Créances <sup>(3)</sup>	Stocks et en cours				
		Créances clients, usagers et comptes rattachés	56 972	0	56 972	29 425
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	188 844		188 844	210 017
		<b>TOTAL</b>	<b>245 817</b>	<b>0</b>	<b>245 817</b>	<b>239 443</b>
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		179 905		179 905	199 167	
Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>		1 111		1 111	4 731	
<b>Total II</b>		<b>426 834</b>	<b>0</b>	<b>426 834</b>	<b>443 342</b>	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>558 067</b>	<b>104 996</b>	<b>453 071</b>	<b>487 138</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					



## Ass Centre Européen de Promotion de L'histoire

<b>Passif</b>		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	254 698	245 029	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-13 276	9 669	
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>241 422</b>	<b>254 698</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total I</b>	<b>241 422</b>	<b>254 698</b>	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total I bis</b>			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
<b>Total II</b>			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	59 883	54 181
<b>Total III</b>	<b>59 883</b>	<b>54 181</b>	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 028	47 067
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	88 736	112 106
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	8 000	3 084
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance		16 000	
<b>Total IV</b>	<b>151 764</b>	<b>178 258</b>	
Écart de conversion Passif V			
<b>TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)</b>	<b>453 071</b>	<b>487 138</b>	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



## Ass Centre Européen de Promotion de L'histoire

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	250	200
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>	1 721	1 923
	Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>	166 691	147 871
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 138 549	1 118 499
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	500	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	230 000	220 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6 730	18 064
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	141 193	132 911
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>1 685 637</b>	<b>1 639 470</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	936 054	947 309
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	32 423	24 362
	Salaires et traitements	492 795	457 877
	Charges sociales	172 837	149 678
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	18 591	13 912
	Dotations aux provisions	5 702	7 772
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	42 447	29 434
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>1 700 851</b>	<b>1 630 347</b>
<b>1. Résultat d'exploitation (I-II)</b>		<b>-15 214</b>	<b>9 122</b>



## Ass Centre Européen de Promotion de L'histoire

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 881	640
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	1 881	640
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
2. Résultat financier (III-IV)		1 881	640
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-13 333	9 762
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	56	
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	56	
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		93
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		93
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		56	-93
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		1 687 575	1 640 110
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 700 851	1 630 441
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-13 276	9 669
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		103 555	143 555
Bénévolat		15 946	10 608
Total		119 502	154 164
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature		103 555	143 555
Personnel bénévole		15 946	10 608
Total		119 502	154 164



# Annexe



## Table des matières

1	Objet social	3
2	Faits majeurs de l'exercice	4
2.1	Événements principaux de l'exercice	4
2.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	4
3	Principes et méthodes comptables	5
4	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	6
4.1	Actif immobilisé	6
4.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	7
4.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	8
4.1.3	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	9
4.2	Fonds associatifs	10
4.2.1	Le résultat de l'exercice	10
4.2.2	Variation des fonds propres	10
4.3	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	10
4.3.1	Provisions	10
4.4	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	11
5	Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants	13
5.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	13
5.2	Honoraires Commissaire aux Comptes	13
5.3	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition, dons en nature redistribués ou consommés...)	13
5.4	Informations relatives à l'effectif	14

## 1 Objet social

L'association Centre Européen de Promotion de l'Histoire est une association créée en 1998 et régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Sous la Présidence d'Éric Alary et la Direction de Francis Chevrier, le CEPH organise annuellement, au cours du 4<sup>e</sup> trimestre, un festival de promotion de l'histoire, *Les Rendez-Vous de l'Histoire*, qui accueille en son sein depuis quelques années celui de *l'Economie aux Rendez-Vous de l'Histoire. Les Cafés et Dîners historiques, le Salon du Livre, les Rencontres Pédagogiques, le Lab du Chercheur et de l'Enseignant* et la Boutique complètent ses activités.

Les 26<sup>èmes</sup> rendez-vous de l'histoire, sous la thématique « les vivants et les morts », ont pu se tenir du 4 au 8 octobre 2023 et ont bénéficié du soutien de nombreux partenaires institutionnels et mécènes.



## 2 Faits majeurs de l'exercice

### 2.1 Evénements principaux de l'exercice

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler.

### 2.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.



### 3 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.



## 4 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

### 4.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés



**4.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)**

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
			Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	54 820	-	-	54 820
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	24 811	-	-	24 811
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	50 571	1 031	-	51 602
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	<b>Total III</b>	<b>75 382</b>	<b>1 031</b>	<b>-</b>	<b>76 413</b>
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	-	-	-	-
	<b>Total IV</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Total général</b>	<b>130 201</b>	<b>1 031</b>	<b>-</b>	<b>131 232</b>



#### 4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

	Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	26 330	11 132	-	37 462
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	17 506	1 984	-	19 490
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	42 569	5 475	-	48 044
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	60 075	7 459	-	67 534
	<b>Total général</b>	<b>86 405</b>	<b>18 591</b>	<b>-</b>	<b>104 996</b>



### 4.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	26 330	11 132	-	-	-	37 462
Corporelles	60 075	7 459	-	-	-	67 534
<b>TOTAL</b>	<b>86 405</b>	<b>18 591</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>104 996</b>	<b>104 996</b>



## 4.2 Fonds associatifs

### 4.2.1 Le résultat de l'exercice

Il ressort à -13 276.68 euros.

### 4.2.2 Variation des fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	245 029	9 670		254 699
Excédent ou déficit de l'exercice	9 670	-13 277	9 670	-13 277
Subventions d'investissements				
Provisions réglementées				

## 4.3 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

### 4.3.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	54 181	5 702		59 884
<b>TOTAL</b>	<b>54 181</b>	<b>5 702</b>		<b>59 884</b>

Notre entité provisionne partiellement ses engagements suivants, dont les principales caractéristiques en particulier celles de leur estimation à la date de clôture ont été précisées dans la partie « provisions ».

Le montant provisionné au passif du bilan à la date de clôture dans le respect de la permanence des méthodes s'élève à 59 884€.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 64 ans ;
- Taux d'actualisation : 0,33% ;
- De la table statistique INSEE de mortalité ;
- D'une probabilité de présence dans l'entreprise jusqu'à l'âge de la retraite ;
- Le pourcentage de cotisations sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est de 43 %.

#### 4.4 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	56 973	56 973	
	Autres	188 845	188 845	
Charges constatées d'avance		1 112	1 112	
<b>TOTAL</b>		<b>246 930</b>	<b>246 930</b>	

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	



ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		55 029	55 029		
Dettes fiscales et sociales		88 736	88 736		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		8 000	8 000		
Produits constatés d'avance		-			
<b>TOTAL</b>		<b>151 765</b>	<b>151 765</b>		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	



## 5 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

### 5.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif », le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 182 833€ en 2023.

### 5.2 Honoraires Commissaire aux Comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant aux comptes de résultat de l'exercice 2023 s'élèvent à 4 876€.

### 5.3 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition, dons en nature redistribués ou consommés...)

	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits</b>		
Bénévolat	15 946	10 608
Prestations en nature	103 556	143 556
Dons en nature		
<b>Charges</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services	103 556	143 556
Personnel bénévole	15 946	10 608

#### Ville de Blois :

- Soutien logistique lors du festival annuel Les Rendez-Vous de l'Histoire :
  - Prestations des services techniques municipaux valorisées pour 77 079 €,
  - Prestations en matière de réglementation, occupation du domaine public et relations publiques valorisées pour 8 476 €.

#### CCI du Loir-et-Cher:

- Mise à disposition des locaux du campus et de temps d'occupation du Jeu de Paume valorisée pour 8 000 €.



**CCI de l'Indre-et-Loire :**

- Participation aux frais de cocktail valorisé pour 2000€.

**CINEMA LES LOBIS:**

- Mise à disposition de trois salles de projection valorisée pour 8 000 €.

## 5.4 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés	6	
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	



